

M. Low: Plus tôt, au cours de la journée, j'ai dit la même chose au sujet de notre groupe, à savoir qu'il n'y a pas eu collusion entre nos trois partis.

M. l'Orateur: Dans ces circonstances, je demanderais à l'honorable député de Kamloops d'accepter la parole de ces deux chefs.

Des voix: Retirez vos paroles.

M. Fulton: J'accepte la parole du représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et du représentant de Peace-River (M. Low), qui affirment qu'il n'y a pas collusion. En ce cas, je crois qu'il importe de définir nos termes. Puisque nous ne semblons pas d'accord sur la définition du mot "collusion", je dirai qu'il y a collaboration entre ces trois partis relativement à la motion dont la Chambre est saisie. Les députés intéressés me disent qu'il n'y a pas collusion entre eux et j'accepte cette affirmation. Mais je leur dirai qu'ils devront envisager la réalité, qu'ils devront dissiper les rumeurs qui circulent dans les couloirs de cet édifice, car on y dit que leurs partis et les membres du Gouvernement se sont consultés sur l'opportunité de présenter une telle motion. Je le rapporte comme un fait. Il me semble que, s'ils ne veulent pas expliquer cela, c'est leur affaire.

M. Coldwell: Puis-je de nouveau m'expliquer sur le fait personnel? D'après le dictionnaire, le mot "collusion" signifie une entente frauduleuse et secrète entre de prétendus adversaires dans un procès et naturellement en toute autre circonstance. Si l'on accuse les députés de fomenter des ententes secrètes et frauduleuses, je prétends que l'expression est antiparlementaire et que, par conséquent, il faut la retirer.

M. Fulton: Je retire l'imputation dans ses grandes lignes mais je suis persuadé qu'il y a eu entente secrète et qu'on le sait maintenant. Je retire l'imputation. Je suis heureux de le faire. Je n'ai pas regardé le mot dans le dictionnaire avant de l'utiliser mais je l'ai déjà remplacé par le mot "collaboration".

M. Coldwell: Ce mot implique quelque chose de franc et de loyal et il est très différent de l'autre.

M. Fulton: L'honorable député peut tirer sa propre conclusion. J'ai dit sérieusement qu'il lui faudrait dissiper ou oublier les rumeurs qui circulent dans cet édifice selon lesquelles il y a eu consultation préalable.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre s'est efforcé de jouer un rôle d'arbitre pour décider si tout le débat utile qui pouvait avoir lieu a eu lieu en effet. Je lui signalais

[M. l'Orateur.]

qu'en agissant de la sorte il va bien au delà de toute attitude arbitraire qu'il ait jamais reprochée au Gouvernement. Cela indique la folie et le danger auxquels le Parlement et le pays seraient exposés, si jamais le parti cécédiste était porté au pouvoir.

Le député n'était pas sans savoir que la motion à l'étude susciterait un débat considérable. Si une motion semblable avait été présentée par tout autre parti, ou par le Gouvernement, relativement à une mesure d'intérêt vital pour le parti de l'honorable député, elle aurait suscité un débat, non pas d'une journée, mais de deux, trois, quatre ou cinq jours.

M. Lesage: J'invoque l'application du Règlement. En dépit des avertissements que vous et M. l'Orateur suppléant lui avez donnés, le député de Kamloops continue à faire porter ses observations sur la motion principale, proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il n'étudie pas du tout le projet d'amendement dont la Chambre est présentement saisie. Avant votre entrée à la Chambre, M. l'Orateur suppléant a averti les députés de respecter rigoureusement le Règlement, de faire porter leurs observations sur le projet d'amendement dont la Chambre est actuellement saisie, et non sur la motion principale.

M. l'Orateur: Je suis aussi de cet avis, mais il est difficile de parler du projet d'amendement sans dire un mot de la motion principale.

Des voix: Très bien!

M. l'Orateur: Les membres de l'opposition disent: "Très bien!" Je vais tâcher d'appliquer le Règlement qui veut que le débat soit pertinent, en dépit des difficultés que cela présente. Au cours de ses observations, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a beaucoup parlé de la motion principale et des résultats qu'aurait l'adoption de la motion. Il ne serait donc pas juste que je dise au député de Kamloops (M. Fulton) qu'il ne peut pas en parler. Je demande au député de Kamloops d'abrégier autant que possible ses observations et de répondre aux remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre. Après cela, que les députés veuillent bien s'en tenir au projet d'amendement et ne pas faire porter leurs observations sur la motion principale.

M. Fulton: Si la chose m'est permise, j'aimerais répondre à une question que m'a posée le député de Winnipeg-Nord-Centre au cours des observations qu'il a formulées cet après-midi. Je suis heureux que vous ayez signalé au député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) qu'au moment où il m'a interrompu, je par-